

TARIFS 2024

A compter du 1^{er} janvier 2024

Le prix de journée est composé du tarif **hébergement** et du tarif **dépendance**.

HEBERGEMENT PERMANENT

Hébergement	Dépendance				Tarif facturé par jour	A la charge du résident par mois de 30 jours
	Gir	Tarif journalier	Participation du Conseil Départemental*	A la charge du résident		
62.69 €	1-2	21.73 €	15.88 €	5.85€	68.54 €	2 056.20 €
	3-4	13.79 €	7.94 €			
	5-6	5.85 €	0 €			

**Si ressources mensuelles < 2 676.09 €*

HEBERGEMENT TEMPORAIRE

Ressources mensuelles	Hébergement			Dépendance	Tarif facturé par jour
	Tarif journalier	Participation du Conseil Départemental	A la charge du résident		
Ressources < 1 200 €	62.69 €	32.69 €	30.00 €	5.85 €	35.85 €
1 200 € < Ressources < 1 800 €	62.69 €	24.69 €	38.00 €		43.85 €
Ressources > 1 800 €	62.69 €	0 €	62.69 €		68.54 €

Pour les personnes âgées de moins de 60 ans (séjour accordé sur dérogation du Conseil Départemental) : le prix de journée est fixé à 80.77 €.

Lors d'une hospitalisation : le forfait hôtelier (20 € ou 15 € par jour) vient en déduction de la facture.

Lors d'une absence pour convenance personnelle : un forfait de 22.50 € par jour vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

La réservation et la libération de chambre sont facturés au tarif hébergement avec une décote de 20 €/jour.

Dépôt de garantie : 1 880.70 € (encaissé à l'admission).

Les tarifs sont fixés par arrêté du Conseil Départemental du Finistère.

TARIFS 2024

A compter du 1^{er} février 2024

Le prix de journée est composé du tarif **hébergement** et du tarif **dépendance**.

ACCUEIL DE JOUR

	Ressources mensuelles	Hébergement		
		Tarif journalier	Participation du Conseil Départemental	A la charge du résident
Accueil de jour	Ressources < 1 200 €	37.94 €	15.97 €	22.00 €
	1 200 € < Ressources < 1 800 €		11.94 €	26.00 €
	Ressources > 1 800 €		0 €	37.94 €

	Gir	Dépendance
		Tarif journalier
Accueil de jour	1-2	28.25 €
	3-4	17.97 €
	5-6	7.61 €

La journée d'essai est facturée sous déduction d'un forfait transport de 12,86 €.

Pour les personnes âgées de moins de 60 ans (séjour accordé sur dérogation du Conseil Départemental) : le prix de journée est fixé à 55.90 €.

Les personnes qui n'ont pas leur domicile d'origine dans le Finistère continuent de percevoir l'APA à domicile. La **totalité du tarif hébergement** leur est facturée ainsi que la totalité du tarif dépendance.

Les tarifs sont fixés par arrêté du Conseil Départemental du Finistère.

TARIFS 2024

A compter du 1^{er} janvier 2024

Le prix de journée est composé du tarif **hébergement** et du tarif **dépendance**.

RESIDENT HORS DEPARTEMENT

Secteur	Gir	Hébergement	Dépendance	Tarif facturé par jour	A la charge du résident par mois de 30 jours
Maison de retraite	1-2	62.69 €	21.73 €	84.42 €	2 532.60 €
	3-4		13.79 €	76.48 €	2 294.40 €
	5-6		5.85 €	68.54 €	2 056.20 €
Accueil de jour	1-2	37.94 €	28.25 €	66.19 €	
	3-4		17.97 €	55.91 €	
	5-6		7.61 €	45.55 €	

Les personnes qui n'ont pas leur domicile d'origine dans le Finistère continuent de percevoir l'APA à domicile. La **totalité du tarif dépendance** leur est facturée ainsi que la **totalité du tarif hébergement**.

Lors d'une hospitalisation : le forfait hôtelier (20 € ou 15 € par jour) vient en déduction de la facture.

La réservation et la libération de chambre sont facturés au tarif hébergement avec une décote de 20 €/jour.

Lors d'une absence pour convenance personnelle : un forfait de 22.50 € par jour vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

Pour les personnes âgées de moins de 60 ans (séjour accordé sur dérogation du Conseil Départemental) : le prix de journée est fixé à 80.77 € (EHPAD) ou 55.90 € (accueil de jour).

Dépôt de garantie : 1 880.70 € (encaissé à l'admission).

Les tarifs sont fixés par arrêté du Conseil Départemental du Finistère.